

CALL TO ACTION on Protection from Gender-Based Violence in Emergencies

Déclaration des partenaires de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra à Genève, en Suisse, les 17 et 18 décembre 2019

En cette occasion historique du premier Forum mondial sur les réfugiés, les 85 partenaires de l'Appel à l'action (États membres, organisations internationales et organisations non gouvernementales internationales et locales) exhortent les participants au Forum à mettre le cap sur les mesures de prévention et d'intervention efficaces face à la violence basée sur le genre. Nous insistons également sur la nécessité de mettre rapidement en application le Pacte mondial sur les réfugiés en vue notamment de protéger les femmes et filles en déplacement à cause de conflits ou de crises et de leur donner les ressources pour prendre en main leur destin.

Nous encourageons particulièrement les participants au Forum à faire preuve d'audace dans leurs engagements financiers et politiques :

1. des engagements envers les programmes de lutte contre la violence basée sur le genre chez les réfugiés et les personnes déplacées de force et contre les inégalités entre les sexes, cause première de cette violence;
2. des engagements d'adaptation aux réalités locales des femmes et d'augmentation du financement direct destiné aux groupes de femmes locaux;
3. des engagements de programmes qui tiennent compte des pratiques exemplaires et d'affectation des ressources nécessaires à l'utilisation des outils techniques de prévention et d'intervention dans les cas de violence basée sur le genre chez les réfugiés, peu importe le contexte;
4. des engagements de valorisation des actions de la [feuille de route de l'Appel à l'action 2016-2020](#).

Premièrement, prendre des engagements envers les programmes de lutte contre la violence basée sur le genre chez les réfugiés et les personnes déplacées de force et contre les inégalités entre les sexes, cause première de cette violence.

La violence basée sur le genre touche à la santé, aux droits de la personne et à la protection humaine. C'est un problème très répandu potentiellement mortel pour les personnes qui en sont victimes. Profondément ancrée dans les inégalités entre les sexes et dans des normes qui discriminent de manière disproportionnée les femmes et filles et les amputent de tout pouvoir, la violence basée sur le genre se manifeste tout de même différemment selon le sexe, l'âge, le handicap et d'autres facteurs interdépendants tels que l'orientation sexuelle, la religion et l'appartenance ethnique de la victime. C'est encore plus vrai lors d'urgences humanitaires, surtout chez les réfugiés. Selon les données connues, au moins une femme réfugiée ou déplacée sur cinq est victime de violence sexuelle, le taux de violence conjugale atteignant 73 % dans certains

CALL TO ACTION on Protection from Gender-Based Violence in Emergencies

contextes¹. Neuf des dix pays ayant les taux les plus élevés de mariages d'enfants se trouvent en situation précaire². Même si on parle de plus en plus de cette violence depuis quelques années, les mesures de prévention et d'intervention restent insuffisantes pour les réfugiés, et ce, dès les premiers stades. Il en vient ainsi à manquer de ressources pour répondre efficacement aux besoins, qui sont colossaux. Par exemple, « en 2019, ce sont près de 132 millions de personnes qui ont [eu] besoin d'une aide et d'une protection humanitaires, dont environ 35 millions de femmes, de jeunes femmes et de filles qui ont besoin de services vitaux de santé sexuelle et procréative; la situation est telle qu'il faut intervenir pour prévenir la violence à l'égard des femmes et répondre aux besoins des victimes³ ». Même les engagements forts n'empêchent pas qu'il manque toujours de mécanismes efficaces et transparents pour obliger les gens à prendre des mesures politiques et financières, à adopter des systèmes et à mettre leurs promesses en œuvre de manière à obtenir des résultats tangibles. Il est essentiel de prendre des engagements financiers transparents et forts si on veut des programmes efficaces de lutte contre la violence basée sur le genre qui s'attaquent à la cause première de cette violence, les inégalités entre les sexes, et qui permettent de bien suivre l'acheminement des fonds octroyés. Aussi, les femmes, organisations de femmes et réseaux de femmes doivent avoir un rôle réellement utile dans les travaux de planification et de mise en œuvre ainsi que dans la prise de décisions.

Deuxièmement, écouter ce que les femmes et les filles ont à dire et s'inspirer de leur vécu.

Les femmes et les filles sont de puissants agents de changement dans les milieux d'accueil et chez les personnes déplacées, et les organisations dirigées par des femmes ont souvent une longueur d'avance pour ce qui est de faire les choses autrement. Les organisations dirigées par des femmes sont sensibles au besoin d'adapter les interventions au contexte, ont la confiance des réfugiés et demeureront sur le terrain tout au long des phases d'intervention et de rétablissement. Pourtant, en 2016-2017, seulement 0,2 % de l'aide bilatérale totale accordée aux situations précaires et aux zones touchées par les conflits est allée directement à des organisations de femmes⁴. Tout le monde devrait envisager des politiques adaptées à la réalité féminine et prendre des engagements d'augmenter le financement direct aux organisations de femmes locales. Ce financement devrait faire l'objet d'un contrôle et viser notamment le renforcement des capacités de ces organisations. En outre, les femmes devraient participer aux discussions sur les travaux de coordination humanitaire et à la prise de décisions qui en découlent.

¹ No Safe Place: A lifetime of Violence for Conflict-Affected Women and Girls in South Sudan. 2017. Repéré à <https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2017/11/What-Works-South-Sudan-Full-Report.pdf>.

² Les femmes et la paix et la sécurité : Rapport du Secrétaire général. 2019. Repéré à <https://undocs.org/fr/S/2019/800>.

³ Les femmes et la paix et la sécurité : Rapport du Secrétaire général. 2019. Repéré à <https://undocs.org/fr/S/2019/800>.

⁴ OECD DAC Gender Equality Policy Marker. 2016. Repéré à www.oecd.org/dac/gender-development/dac-gender-equality-marker.html.

CALL TO ACTION on Protection from Gender-Based Violence in Emergencies

Troisièmement, prendre ses responsabilités et réaliser des programmes qui tiennent compte des pratiques exemplaires.

La lutte contre la violence basée sur le genre est une responsabilité collective qui exige la contribution de tous ceux qui participent à la chaîne humanitaire. On parle ici notamment de financer des programmes et services de qualité spécialisés dans la violence basée sur le genre, comme l'accès à des services complets de santé sexuelle et procréative tout en profitant de l'expérience et du savoir-faire des organisations de femmes locales. Les services spécialisés devraient en fait constituer une obligation dans les interventions auprès des réfugiés. Les acteurs concernés pourront ainsi répondre aux besoins des victimes dès le début d'une situation d'urgence tout en prenant les mesures nécessaires pour établir les risques de violence sexuelle et faire obstacle à ces risques, pour tous les types de programmes. Le domaine humanitaire dispose d'un large éventail de ressources techniques pour encadrer ce travail : les Normes minimales interorganisations pour les cas de violence basée sur le genre, le cadre de responsabilisation en matière de violence basée sur le genre, les feuilles de route de l'Appel à l'action pour le nord-est du Nigeria et la République démocratique du Congo et les Directives du Comité permanent interorganisations pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire (des objectifs importants à atteindre pour l'Appel à l'action). Le guide des genres pour les actions humanitaires du Comité vaut également son pesant d'or lorsqu'il est question d'intégrer la lutte contre les inégalités entre les sexes, parmi les grandes causes de la violence basée sur le genre, dans les interventions humanitaires. Il faudrait s'engager à utiliser systématiquement ces outils (et à consacrer les ressources nécessaires à leur mise en œuvre) auprès de toutes les communautés de réfugiés ainsi qu'à établir une relation de dialogue et d'écoute avec les milieux d'accueil et les personnes déplacées.

Quatrièmement, contribuer à l'action collective et mettre en valeur les actions de la feuille de route de l'Appel à l'action 2016-2020.

L'Appel à l'action définit bon nombre de mesures à prendre afin de s'attaquer concrètement à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence dans sa feuille de route 2016-2020. Les engagements devraient aller dans le sens des résultats et des domaines d'intervention prônés dans la feuille de route. Les participants qui ne sont pas encore membres de l'Appel à l'action peuvent utiliser la feuille de route comme guide pour prendre des mesures complémentaires qui s'inscrivent dans la volonté collective de changement et contribuent à l'établissement des points prioritaires à réaliser pour favoriser l'égalité des sexes et adopter les mesures de prévention et d'intervention pour la lutte contre la violence basée sur le genre que vise l'Appel à l'action.

Les partenaires de l'Appel à l'action font des pieds et des mains pour attirer l'attention sur la violence basée sur le genre dans les contextes humanitaires et sont prêts à s'associer à tous ceux qui font quelque chose pour mettre fin à cette violence et réaliser l'égalité des sexes.

CALL TO ACTION on Protection from Gender-Based Violence in Emergencies

Quelques mots sur l'Appel à l'action

L'Appel à l'action sur la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence est une initiative mondiale multipartite lancée en 2013 pour transformer de fond en comble la manière dont la violence basée sur le genre est traitée dans les urgences humanitaires. Il a pour but d'encourager le changement et de responsabiliser les gens afin qu'il y ait des règles, systèmes et mécanismes en place pour prévenir la violence basée sur le genre, en réduire l'ampleur et intervenir le cas échéant dès les premiers stades d'une crise humanitaire. Toute l'information se trouve sur le site Web de l'Appel à l'action à l'adresse <https://www.calltoactiongbv.com/> (en anglais seulement).